

Japan Analysis

La Lettre du Japon

n° 9

septembre 2007

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. Une défaite sans précédent par son ampleur aux élections sénatoriales
2. Une succession de scandales avait terni l'image du Premier ministre
3. M. Abe a renoncé à composer avec l'opposition et a préféré démissionner
4. La fin du gouvernement de M. Abe aura vu le retour de pratiques politiques ignorées par M. Koizumi
5. M. Abe aura rééquilibré la politique étrangère de son prédécesseur
6. Le choix du PLD s'est porté sur M. Fukuda

POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

Takayasu Kensuke, « Le gouvernement Abe est-il celui d'un leader ? », *Sekai*, juillet 2007, p.119-127

Takenaka Heizô, « Le manifeste du *Minshutô* ; trop peu de précisions en l'absence de vision macro-économique », *Voice*, octobre 2007, p. 66-70.

Kabashima Ikuo, Hayano Tôru, « Le Premier ministre Abe a été mis en échec par la Constitution », *Sekai*, octobre 2007, p.68-79.

Nakanishi Terumasa, «La tragédie d'Ozawa Ichirô », *Voice*, octobre 2007, p. 52-65.

Kawabata Kiyotaka « La loi anti-terrorisme et la résolution du Conseil de sécurité », *Sekai*, octobre 2007, p.113-118.

Ishihara Masaie, « Contre la justification de la guerre d'Okinawa par une vision « yasukuniste » », *Sekai*, juillet 2007, p.67-77.



Asia Centre
Centre études Asie

Rédaction : Guibourg Delamotte, Asia Centre, EHES

27 rue Damesme 75013 Paris – japananalysis@centreasia.org (ISSN : 1777-0335)

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. Une défaite sans précédent par son ampleur aux élections sénatoriales

Sur les 121 sièges soumis à renouvellement (dont 48 à la proportionnelle) le 29 juillet, le PLD, qui devait en emporter 64 avec son allié *Kômeitô* pour conserver la majorité, en a remporté 22 contre 49 pour son rival, le Parti démocrate. La majorité a ainsi reculé de 132 à 104 sièges, tandis que de 83 sièges, le *Minshutô* passait à 112.

Les élections sénatoriales de juillet 2004, déjà, avaient été considérées comme une défaite : par un siège de plus que son rival, le Parti démocrate avait remporté la majorité des sièges ouverts aux élections (37% des voix face au score de 30% du PLD). Le PLD avait néanmoins conservé la majorité.

Le PLD perd la majorité absolue à la chambre haute pour la première fois de son histoire. Dans les 29 circonscriptions à candidat unique, le PLD a subi 23 défaites. La plupart de ces circonscriptions étaient pourtant considérées comme des bastions électoraux du PLD, qu'il avait remportés aux trois scrutins précédents (1998, 2001, 2004) : le PLD n'en a conservé que deux (Fukui et Hiroshima) ; 10 sont passées au *Minshutô* (Yamagata, Toyama, Tottori, Shimane,...) (les autres ont souvent échoué à des candidats indépendants)¹. Les plus importantes factions restent la faction Machimura (anciennement Mori) avec 82 représentants et conseillers, et la faction Tsujima (62 élus).

Il s'est moins agi d'un vote d'adhésion au programme du *Minshutô* que d'un vote de rejet du PLD et de la politique de M. Abe dont la cote de popularité était à moins de 30% à la fin du mois d'août, avant le remaniement ministériel. Elle était à 70% au début de son mandat, en octobre 2006². 47% des personnes interrogées par l'*Asahi* en juillet souhaitaient sa démission³.

Cette chute s'explique tant par les scandales qui ont miné les derniers mois du gouvernement Abe que par une désapprobation de sa politique.

Sources : *Asahi shimbun*, *Yomiuri shimbun*.

¹ « Hitoriku yoyatô ubaiu », *Yomiuri shimbun*, 31 juillet 2007.

² « Seiken fuyô haisui no shushô », *Yomiuri shimbun*, 27 août 2007.

³ « Shushô wa jinin wo » 47%, « tsuzukete hoshii » 40%, *Asahi shimbun*, 1^{er} août 2007.

2. Une succession de scandales avait terni l'image du Premier ministre

Son gouvernement a essuyé un certain nombre de scandales auxquels le Premier ministre n'a pas toujours bien réagi, se montrant trop longtemps solidaire des ministres contestés. Ce fut le cas par exemple d'Akagi Norihiko, à l'Agriculture, que le Premier ministre ne remercia qu'après les élections. M. Akagi avait succédé à Matsuoka Toshikatsu contre lequel une instruction était ouverte. Le successeur de M. Akagi, Endô Takehiko, avait démissionné une semaine après sa nomination, mis en cause dans une affaire de financement également.

Par ailleurs, certains ministres de M. Abe ont eu des propos déplacés : le ministre de la Santé publique avait ainsi osé une métaphore malheureuse sur la question de la natalité, estimant qu'il fallait accroître « la productivité » des femmes japonaises. Kyûma Fumio, ministre de la Défense, avait déclaré le 30 juin que les bombes atomiques, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avaient eu pour vertu de l'abrégé – propos inacceptable pour les Japonais de droite comme de gauche. La femme qui l'avait remplacé au début du mois de juillet, Koike Yuriko, ancienne conseillère du Premier ministre pour la sécurité, n'a été en poste que deux mois : à peine nommée, elle avait procédé à un remaniement de postes dans son administration qui la lui a aliénée ; elle a résolu de démissionner.

Mais, c'est la question des retraites, considérée comme le premier enjeu des élections par plus de 65% des électeurs⁴ qui a le plus nuit au gouvernement sortant. 50 millions de dossiers de cotisants ont en effet été égarés par le ministère des Affaires sociales lors de leur informatisation en 1997. Les personnes qui ne sont pas employées par de grandes entreprises se trouvent souvent dans l'impossibilité de prouver qu'elles ont dûment payé leurs cotisations.

Enfin, M. Abe, a fait voter beaucoup de lois, parfois contestées, avant les sénatoriales. La réforme de l'éducation a d'abord porté sur les programmes (dans le cadre de la revalorisation de l'héritage et du patrimoine japonais), avant de se tourner vers l'organisation des études (pour améliorer le niveau des élèves et apporter une solution aux suicides scolaires). M. Abe s'est

⁴ Selon un sondage paru dans le *Yomiuri shimbun* du 4 juillet 2007 (« Nenkin mondai, tsuyoi fuman ; keiki, koyômo sôten ni »).

efforcé d'apporter des changements à la politique de défense avec la transformation de l'Agence de défense en ministère, le projet de création d'un conseil national de sécurité et de réforme de l'approche de la légitime défense collective, qui n'ont pas abouti. S'il a poursuivi la réforme de la protection sociale et du financement des partis politiques, un décalage s'est ainsi formé entre les objectifs du Premier ministre et les préoccupations essentiellement économiques (centrées sur la croissance, les retraites ou les inégalités) de la population.

Sources : *Asahi shimbun*, *Yomiuri shimbun*, *NHK*.

3. ... qui a renoncé à composer avec l'opposition et a préféré démissionner

M. Abe n'a pas démissionné après cette élection, mais au lendemain de son discours de politique générale et quinze jours après le remaniement gouvernemental.

L'argument qu'a avancé M. Abe est l'opposition du *Minshutō* au renouvellement du mandat des FAD dans l'Océan indien.

Depuis novembre 2001, les Forces d'autodéfense sont déployées dans l'Océan indien à proximité de l'Afghanistan où - indépendamment de l'aide aux réfugiés distribuée en Afghanistan - elles fournissent un soutien logistique aux forces alliées (États-Unis, Angleterre, France ou encore Pakistan), les approvisionnent et les ravitaillent, notamment en carburant (armes et munitions sont exclues de cette aide).

M. Abe avait annoncé, le 9 septembre, à Sydney, durant le sommet de l'APEC, qu'il démissionnerait s'il ne parvenait pas à faire prolonger la loi de déploiement permettant au Japon de participer à la lutte internationale contre le terrorisme, et qu'il considérait l'aide fournie dans l'Océan indien comme une « promesse internationale ».

L'opposition démocrate sur le projet de renouvellement de la loi de déploiement n'était peut-être pas insurmontable (un dialogue méritait en tous cas d'être engagé) : elle avait voté le plan de déploiement des FAD pris sur le fondement de la loi, en 2001 (certaines de leurs propositions d'amendement avaient été acceptées par M. Koizumi). En outre, un nouveau projet, plus restrictif visant à autoriser un approvisionnement en carburant exclusivement, était déjà à l'étude au PLD. M. Nakasone avait conseillé au secrétaire général du cabinet Yosano Kaoru, qui a été son secrétaire personnel, de « se courber

aussi bas qu'il le faudrait à la Diète pour obtenir l'accord du *Minshutō* ». Il n'aura pas eu le temps de suivre ce conseil.

Le leader de l'opposition, Ozawa Ichirō semble résolu dans son opposition au renouvellement de la loi actuelle – alors même qu'il a été l'initiateur du discours sur la « normalisation » et le stratège qui a permis l'adoption de la loi « PKO » en 1992...⁵ Pourtant, le PLD détient avec le *Kōmeitō* la majorité des deux-tiers des membres présents qui lui permet de faire passer ses projets à la Chambre basse en seconde lecture⁶. M. Abe a estimé qu'il n'était pas le mieux placé pour forger un compromis avec l'opposition (il éprouve surtout une grande fatigue nerveuse).

Sa faible popularité et la défaite aux élections ont fortement entamé sa crédibilité et son autorité auprès de son parti.

Sources : *Asahi shimbun*, *Yomiuri shimbun*.

4. La fin du gouvernement de M. Abe aura vu le retour de pratiques politiques ignorées par M. Koizumi

Dans une tentative de reconquête de son parti, M. Abe avait opéré un remaniement gouvernemental qui introduisait ou préservait les chefs de faction ; dans ses nominations aux hautes fonctions politiques également, il avait respecté un équilibre entre les factions du PLD.

Attestant de la vigueur retrouvée des élus face au Premier ministre, le directeur du comité des affaires politiques du PLD, Ishihara Nobuteru, fils

⁵ De fait, le 6 octobre, M. Ozawa a proposé l'intégration des FAD à l'ISAF (International Security Assistance Force) – problématique parce qu'elle ouvrirait la voie à une « association avec la force ».

⁶ Le cas échéant, après l'échec d'une tentative de conciliation au sein d'une commission mixte paritaire (formée à la demande de la Chambre basse), en application de l'art. 59 de la Constitution. Le PLD cherche cependant en principe à obtenir l'accord de l'opposition (ou d'une fraction de l'opposition). Le « passage non conventionnel » ou « passage en force » désigne le vote par la majorité d'une Chambre, en l'absence d'accord avec l'opposition. Autre instrument aux mains de la majorité, l'art. 56.3 permet à tout parlementaire de demander à un président de commission de suspendre les débats de celle-ci : le débat est abrégé ou poursuivi en séance plénière. Enfin, seule la Chambre basse (en vertu de l'art. 69 de la Constitution) peut voter une motion de défiance ou refuser sa confiance au Premier ministre et entraîner (juridiquement) sa démission (elle seule peut être dissoute).

du maire de Tôkyô, prédisait après les sénatoriales une dissolution de la Chambre basse (par laquelle le PLD verrait certainement sa majorité diminuer, il s'agirait donc d'une solution de dernier recours). Le PLD a aussi annoncé dès la démission de M. Abe qu'il lui nommerait rapidement un remplaçant : M. Koizumi avait davantage pesé dans le choix de son successeur...

Le bref gouvernement de M. Abe se sera donc traduit par un retour en force des « éléphants » et des vieilles pratiques. Les conquêtes de M. Koizumi (qui avait su tirer parti de la réforme administrative de M. Hashimoto) auront été éphémères, attestant que le leadership du Premier ministre, que M. Abe voulait encore renforcer, tient en fait beaucoup à la personnalité de la personne qui occupe la fonction.

Sur le plan de la politique étrangère, M. Abe aura néanmoins su sortir les relations nippono-chinoises de l'impasse dans laquelle elles s'étaient enfoncées sous le gouvernement de M. Koizumi.

Sources : *Asahi shimbun*, *Yomiuri shimbun*, *textes juridiques cités*.

5. M. Abe aura rééquilibré la politique étrangère de son prédécesseur.

M. Abe a contribué à l'établissement de meilleures relations avec la Chine.

En août, tous les membres de son cabinet à l'exception de l'un d'eux, se sont abstenus d'aller au sanctuaire Yasukuni pour la commémoration de la fin de la Seconde Guerre, conformément à l'engagement qu'ils avaient pris le 10 août, dans une conférence de presse tenus à l'issue d'un Conseil des ministres. Les ministres ont avancé des explications diverses : Mme Koike devait se rendre à Okinawa, le Premier ministre irait plutôt pour les festivals de printemps et d'automne, M. Yanagizawa serait pris par les préparatifs d'un hommage aux morts au combat... Le *Kômeitô* y a cependant vu la preuve de la volonté du Premier ministre de montrer une disposition favorable à la Chine⁷.

De fait, un dialogue stratégique a été rétabli avec la Chine sous le gouvernement Abe. Sa visite à Pékin, en octobre 2006, avait marqué la reprise d'un dialogue entre chefs d'État et de gouvernement suspendu depuis 4 ans. Les deux dirigeants avaient affirmé leur volonté d'établir

une « relation mutuellement bénéfique fondée sur des intérêts stratégiques communs ». Cette visite a été suivie de la réouverture d'un dialogue dans le domaine de la défense, également suspendu.

Désireux peut-être de tirer les leçons de l'échec de la politique américaine en Irak, M. Abe a également donné une impulsion pour diversifier les partenaires du Japon. Le 15 décembre 2006, MM. Abe et Singh avaient signé une « déclaration conjointe pour un partenariat stratégique et global entre le Japon et l'Inde ». Le 12 janvier 2007, M. Abe s'était entretenu avec le secrétaire général de l'OTAN et était intervenu devant le conseil de l'organisation. Il avait affirmé son intérêt pour une coopération plus approfondie avec l'OTAN. Le 13 mars 2007, une déclaration conjointe de coopération dans le domaine de la sécurité était signée avec l'Australie.

Sources : *Asahi shimbun*, *Yomiuri shimbun*, *MOFA*.

6. Le choix du PLD s'est porté sur Fukuda Yasuo

Le choix du président du PLD s'effectue habituellement lorsque le Premier ministre est arrivé au terme de son mandat de deux ans. Son successeur est élu par un collège électoral composé des sympathisants, des membres, et élus nationaux et locaux du PLD. Les parlementaires et les autres catégories d'électeurs, représentant les régions, votent séparément.

M. Abe n'est en fonction que depuis un an et a démissionné soudainement, la situation est donc inhabituelle. Qui plus est, la loi de renouvellement du déploiement des FAD dans l'Océan indien expirant le 1^{er} novembre, le parti a retenu une procédure plus rapide : des représentants des électeurs régionaux, élus au cours de primaires, ont voté en même temps que les parlementaires. Sur les 528 votes, 3 sont accordés à chaque représentant local (ces votes peuvent ne pas être accordés à une seule personne : chaque région a défini les modalités de ses primaires) et 1 à chaque parlementaire (304 représentants et 83 conseillers). Cette procédure avait déjà été utilisée à six reprises (notamment pour la nomination de M. Obuchi, après la démission de M. Hashimoto, en 1998).

Toutes les factions du PLD, à l'exception de celle de M. Asô, soutenaient majoritairement M. Fukuda, qui a été élu par 254 voix parlementaires (pour 132 à M. Asô) et 76 voix régionales (65 pour M. Asô).

⁷ « Zenkakuryô « yasukunisanpai sezu » » seiken tatenashi wo yûsen », *Yomiuri shimbun*, 11 août 2007.

M. Fukuda a ensuite été désigné par la Chambre basse et M. Ozawa, par la Chambre haute. La commission mixte paritaire réunie en application de l'article 86 de la loi de la Diète n'a pas permis de réconcilier les Chambres et le vote de la Chambre basse l'a emporté.

M. Fukuda, qui est le fils de l'ancien Premier ministre Fukuda Takeo, s'est imposé parce qu'il est une figure modérée de la scène politique japonaise. Secrétaire général du gouvernement sous M. Koizumi, il s'était retiré du gouvernement en mai 2004 lors d'un précédent scandale sur les retraites – il s'était avéré qu'un nombre important de parlementaires n'avait pas déclaré dépendre d'un régime spécial au moment de leur élection. M. Fukuda avait omis de déclarer un petit montant.

Il est favorable à la création d'un nouveau monument aux morts où les chefs de gouvernement puissent se rendre sans susciter de controverse. M. Abe, qui, comme lui (et comme, avant lui, M. Koizumi), est de la faction Machimura, avait été préféré en septembre 2006. M. Fukuda, âgé de 71 ans, semblait avoir été écarté définitivement de la course aux plus hautes fonctions, mais la victoire de l'opposition aux sénatoriales de juillet l'a favorisé.

La cérémonie d'investiture du nouveau gouvernement a eu lieu le 26 septembre. Machimura Nobutaka, ancien ministre des Affaires étrangères, devient secrétaire général du gouvernement ; Ishiba Shigeru revient à la Défense ; Kôamura Masahiko reste aux Affaires étrangères et Ôta Hiroko, à la politique économique et financière. M. Fukuda a désigné comme président du comité des affaires politiques du PLD M. Tanigaki, chef d'une petite faction et ancien fonctionnaire du ministère des Finances, modéré également.

Sources : *Asahi shimbun*, *Yomiuri shimbun*, *NHK*, *texte juridique mentionné*.

POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

Takayasu Kensuke^x, « Le gouvernement Abe est-il celui d'un leader ? » [Abe seiken wa kantei shudô ka ?], *Sekai*, juillet 2007, p.119-127.

Les circonstances de la fin du gouvernement de M. Abe font oublier la volonté

^x Professeur à l'université Seikei, docteur de la LSE.

dont il a fait preuve les premiers temps de renforcer le leadership du Premier ministre.

M. Abe a pris cinq conseillers (*hosakan*), le seuil maximal autorisé par la loi sur le Cabinet dont les missions sont respectivement sa communication, la natalité, la défense, la croissance, enfin, les kidnappés nord-coréens. Il a aussi voulu promouvoir la « nouvelle chance » et l'innovation : pour ces politiques, il a nommé des ministres spéciaux (*tokurei tantôsô*).

Pour les questions importantes, il a d'autre part créé un grand nombre de conseils, dont le statut juridique n'est pas toujours nettement défini, pour en faire les moteurs de la volonté exécutive. Il a ainsi créé un conseil pour la rénovation de l'éducation, pour le projet de création d'un « merveilleux pays », pour la stratégie d'innovation, pour la promotion de la croissance, pour l'accès à l'Asie, la déréglementation, le renforcement des pouvoirs de l'exécutif dans le domaine de la défense, la répartition des compétences entre pouvoirs central et locaux, enfin, le renouvellement du cadre juridique de la défense.

Ces conseils sont souvent essentiellement constitués de personnalités extérieures. Les conseillers ou ministre spéciaux y sont envoyés comme directeurs, représentants d'un directeur, consultant ou membre, et le cabinet ou le secrétariat général contrôlent ainsi par leur intermédiaire le personnel administratif qui nourrit et organise les débats. Parfois, le Premier ministre, ou le secrétaire général comme son représentant, peuvent y siéger et se faire entendre. Ces conseils sont donc étroitement contrôlés par l'exécutif (*kantei*).

Parmi les conseils hérités du gouvernement précédent, le Comité sur la politique économique et fiscale, la Commission sur les recettes de l'État, ont été rattachés directement à M. Abe. Sous M. Koizumi, le premier devait émettre des propositions, notamment sur la réforme structurelle, et devait veiller à ce qu'elles soient bien mises en application par l'administration. La seconde travaillait en étroite collaboration avec la direction des impôts du ministère des Finances. M. Abe a recentré leur action sur la croissance.

Concernant le personnel du Cabinet (*kantei*), les secrétaires du Premier ministre étaient traditionnellement, en dehors du secrétaire politique, un point de contact avec l'extérieur. Depuis Tanaka Kakuei, cependant, les secrétariats étaient dévolus aux Finances, aux Affaires étrangères, au MITI/METI et à l'Agence de la police. Les relations de ces secrétariats

avec ces administrations étaient par conséquent excellentes, mais elles étaient mauvaises avec les autres. M. Koizumi a établi un bureau d'agents de liaison (*renrakushitsu sanjikan*) dont le personnel, avec rang de directeur, provenait des Affaires sociales, de l'Éducation, de l'Intérieur, de la Défense, et du Territoire et des Transports. Un réseau associant tous les ministères a ainsi été créé. M. Abe a maintenu ce système en procédant par appel à candidature : cela garantissait l'indépendance de ce personnel à l'égard des intérêts de son administration d'origine.

Quant au secrétaire général du gouvernement, qui, avec le sous-secrétaire général du reste, appuie le Premier ministre, il avait traditionnellement un rôle de coordination interne et un pouvoir décisionnel qu'il tenait de la force de ses réseaux, de sa maîtrise de l'administration ou de son influence politique. Abe nomma un proche, Shiozaki Yasuhisa, secrétaire général, et un ancien secrétaire de son père, Matoba Junzô, au poste de sous-secrétaire administratif. Les deux autres sous-secrétaires, Suzuki Seiji, nommé par M. Koizumi, et Shimomura Hakubun, étaient également des proches d'Abe.

En rupture avec la pratique antérieure qui confiait ces postes au personnel de l'Intérieur, Abe leur a ainsi donné une couleur politique : Shimomura a eu, dans les années 1980, des postes au sein du Cabinet. Par ailleurs, le directeur du Bureau de législation du Cabinet qui n'avait pas sur la légitime défense collective les mêmes idées que M. Abe démissionna au moment de la prise de fonction de M. Abe. On voit qu'avec M. Abe, une considération particulière a été portée au pouvoir du Premier ministre et à la force fédératrice du Cabinet.

La nécessité de renforcer le leadership du Premier ministre est survenue dans les années 1980 lorsqu'il a fallu réformer l'État providence et le secteur public, et l'administration. Cette dernière qui jusque là avait été à l'origine des propositions politiques, ne pouvait plus être écoutée dès lors qu'elle devait elle-même faire l'objet de réformes, et les gouvernements se sont tournés vers l'extérieur - au Japon, vers des analystes, chercheurs, membres d'assemblées délibératives ; en Angleterre, vers des *think tanks*.

Au Japon, en particulier, avec une majorité et un Parlement forts, le Premier ministre a dû affermir la base de son autorité face aux sous-gouvernements qui se constituaient autour de groupes d'intérêts. On assiste ainsi à une « présidentialisation » progressive des institutions.

Takenaka Heizô^{III}, « Le manifeste du Minshutô ; trop peu de précisions en l'absence de vision macro-économique » [Minshutô manifesuto ; Makuro seisaku bashidewa saiten funô], Voice, octobre 2007, p. 66-70.

L'ancien ministre révèle les insuffisances des engagements électoraux du Parti démocrate.

Le problème du manifeste du Parti démocrate est qu'il se fixe un objectif de croissance sans dire comment il pense pouvoir l'atteindre. Il indique sa volonté qu'en 2011, les budgets municipaux soient redevenus bénéficiaires, objectif qu'il emprunte au gouvernement, sans dire comment il compte procéder. Il ne dit pas quels champs il va privilégier pour promouvoir l'innovation. Il n'explique pas suffisamment sa politique en faveur des PME.

Ses propositions ne sont pas toujours mauvaises. Celle de fiscaliser les retraites, par exemple, est bonne. Mais, en tant que parti d'opposition, il ne bénéficie pas des services de l'administration ; il lui est donc difficile d'inscrire ses propositions dans le cadre d'une analyse macro-économique solide.

Kabashima Ikuo*, Hayano Tôru, « Le Premier ministre Abe a été mis en échec par la Constitution » [Abe shushô wa Kenpô ni yabureta], Sekai, octobre 2007, p.68-79.**

L'universitaire et le journaliste analysent les raisons de la défaite du PLD et voient dans la Constitution un enjeu de ces élections.

Kabashima : Comme le gouvernement n'est pas libre de fixer la date des élections sénatoriales, elles tombent comme un couperet. Comme par ailleurs, électeurs et élus y sont plus éloignés que dans d'autres élections [en raison des circonscriptions électorales, non du mode de scrutin, direct], ces élections sanctionnent directement le leader du parti et sa politique.

Hayano : Ces élections ont eu lieu 9 mois après l'entrée en fonctions de M. Abe. En tant que premier chef de gouvernement né après la guerre, et du fait qu'il accordait de l'importance à la Chine et à la Corée, M. Abe a d'abord fait

^{III} Professeur à l'université Keiô, ancien ministre de M. Koizumi.

* Professeur à l'université de Tôkyô.

** *Columnist* de l'*Asahi*.

bonne impression. Mais les espoirs ont été déçus lorsqu'il a réintégré les anciens exclus du parti, [exclus par M. Koizumi à la suite de la réforme postale], puis en raison du problème de financement politique de M. Matsuoka, enfin, à cause du défaut d'enregistrement des cotisations de retraites. Face à ce dernier problème, M. Abe a semblé dire qu'il ne fallait pas propager l'inquiétude. Il a voulu se défaire en rejetant la responsabilité du scandale sur M. Naoto [ancien leader du Parti démocrate, ministre des Affaires sociales en 1996], attitude inhabituelle pour un Premier ministre.

Kabashima : M. Abe a rendu sceptique jusque dans les rangs conservateurs en poussant la réforme constitutionnelle et la question de la légitime défense collective. En province, l'insatisfaction est considérable à la suite des réformes, notamment chez les agriculteurs. M. Abe a hérité des projets de réforme de M. Koizumi sans savoir les porter. Il n'était pas un « nouveau démocrate » comme son prédécesseur. (...) Ce n'est pas lui que l'on souhaitait voir entreprendre des réformes aussi graves que celles qui concernent la politique de défense. Les sympathisants du PLD disent qu'ils ne peuvent en aucune façon tolérer un comportement qui semble cautionner la guerre. Beaucoup ont ressenti un profond malaise à voir quelqu'un qui n'avait pas connu la guerre et ne percevait pas les vertus de la Constitution parler de réviser son art. 9. Il a fait là une erreur d'appréciation. (...) On voit, en faisant un peu d'analyse comparée, que les Constitutions changent durant des périodes instables ; on profite précisément de ces périodes pour en changer. En faire une priorité était vraiment curieux.

Du côté du *Minshutô*, M. Ozawa a certainement beaucoup contribué à la victoire de son parti. C'est un réformateur à la Koizumi, mais ses positions ont considérablement changé depuis qu'il est leader du *Minshutô*. Il a mis l'accent sur les disparités sociales et sur les revenus des agriculteurs.

Une grande nouveauté de ces élections est que les électeurs ont voté utile. Ils ont voulu dépasser l'alternative entre vote pro-*Minshutô* ou anti-PLD en n'hésitant pas à appuyer deux, voire trois candidats *Minshutô* dans une même circonscription. (...) Les critiques de la gauche sur le projet de révision constitutionnelle ont porté leurs fruits, mais le *Minshutô*, qui a paru mieux apte à gouverner, les a récoltés.

Le *Kômeitô*, pour sa part, recueille habituellement les votes de sympathisants qui ne sont pas membres de la secte *Sôkagakkai*, mais pas cette fois. Il ne doit rien au PLD, au contraire ; s'il quittait la coalition, le PLD perdrait le pouvoir. Or, on ne peut pas écarter l'hypothèse d'une alliance entre *Minshutô* et *Kômeitô*.

[Quant à la politique de coopération internationale du PLD], les électeurs japonais constatent l'échec du gouvernement Bush en Irak.

Hayano : Sans la Constitution japonaise, le Japon s'y serait vraisemblablement impliqué bien davantage. De ce point de vue, on peut considérer que ces élections se sont jouées sur la Constitution.

Nakanishi Terumasa⁴, «La tragédie d'Ozawa Ichirô » [Ozawa Ichirô no higekî], Voice, octobre 2007, p. 52-65.

L'universitaire retrace le parcours du leader du Parti démocrate et souligne ses contradictions.

Ozawa a intégré son parti, le Parti libéral (*Juyûtô*), au *Minshutô*, en 2003. Après cela, Kan Naoto a dû démissionner de la présidence du parti sur un problème de régime de retraite ; Okada Katsuya, après les élections consécutives à la réforme postale ; Maehara Seiji parce que, se fondant sur un e-mail, il avait cherché à impliquer le secrétaire général du PLD Takebe Tsutomu dans l'affaire Livedoor (Horie Takafumi, le PDG de Livedoor, était mis en cause par la justice) ; l'authenticité du courriel s'était révélée douteuse. C'est dans ce contexte qu'Ozawa a été élu en avril 2006.

Ozawa, ancien « prince » de la faction Tanaka, incarne l'essence même du PLD, qui l'a formé. En se séparant, en 1993, du *Jimintô* sur la question de la réforme de la vie politique et en créant le *Shinseitô*, il permet la formation de la coalition de sept partis que dirige Hosokawa. Dix mois plus tard, le PS se sépare de la coalition alors gouvernée par Hata ; une coalition *Jimintô-Sakigake* est formée par Murayama. Avec le Parti libéral, Ozawa entre en coalition avec le PLD et le *Kômeitô*, puis le Parti libéral se divise et Ozawa intègre le *Minshutô*, dont l'identité s'était pourtant forgée en opposition à Ozawa.

⁴ Professeur à l'université de Kyôto.

Depuis quatre ans qu'il fait partie du *Minshutō*, il s'est appuyé politiquement sur la gauche du parti. Sans doute est-ce la raison pour laquelle ses positions ont tant changé. Dans un numéro de la revue *Bungeishunshū* de 1999, il stigmatisait par exemple l'art. 96 de la Constitution, sur la révision, engageant vivement le parti à voter une loi sur le référendum constitutionnel et à réviser au plus vite la Constitution dont il critiquait les dysfonctionnements. Quand le gouvernement Abe a présenté sa loi sur le référendum, il s'y est pourtant opposé, dans la perspective des élections sénatoriales.

Il est partisan d'un rapprochement avec la Chine et la Corée du Nord, tendance héritée de ses maîtres Tanaka Kakuei et Kanemaru Shin (qui était proche des milieux d'affaires, lesquels l'auraient encouragé à développer l'APD distribuée à la Chine). En Chine, il est proche de Wang Jiarui, directeur du bureau de liaison extérieure du Parti communiste, et de Li Keqiang, pressenti pour succéder à Hu Jintao.

Lorsqu'il était secrétaire général du PLD [août 1989-janvier 1990], il a appelé à déployer les FAD durant la guerre du Golfe pour coopérer avec les États-Unis. Sur le renouvellement de la loi contre le terrorisme, il défend pourtant une position ferme, pour « dire non » aux États-Unis, position qu'il défendait comme ministre des Affaires intérieures, en 1985.

Ozawa s'y retrouve-t-il lui-même ? Si ce n'était pas le cas, ce serait pour lui, en tant qu'homme politique et qu'homme, tout court, une tragédie.

Kawabata Kiyotaka^e « La loi anti-terrorisme et la résolution du Conseil de sécurité » [Terotokusohō to anporiketsugū], Sekai, octobre 2007, p.113-118.

Alors qu'Ozawa Ichirō propose, depuis le 5 octobre, que le Japon s'associe à l'International Security Assistance Force (ISAF), l'auteur revient sur les différentes structures intervenant en Afghanistan et sur les choix du Japon en matière de coopération internationale. Les Nations unies, outre la mission d'assistance (UNAMA) qu'elles y mènent, ont approuvé la formation par les États de l'OTAN de l'ISAF ; l'opération Enduring Freedom se poursuit parallèlement.

La résolution 1746 (2007) assure le gouvernement Karzai du soutien de la

communauté internationale et est sans relation directe avec la lutte contre le terrorisme. Le soutien des Nations unies, prodigué par l'ISAF, relève d'une logique différente de la lutte contre le terrorisme menée, en vertu de la résolution 1368, par une coalition internationale conduite par les États-Unis. Ces deux activités n'ont pas le même statut à l'égard des Nations unies. En ce sens, la déclaration de M. Ozawa selon laquelle « l'activité anti-terroriste dont les États-Unis sont le pivot n'est pas directement encadrée par une résolution du Conseil de sécurité » est exacte.

Le département d'État a refusé de mettre toutes les forces américaines du côté de l'ISAF, si bien que la force est restée dans la capitale et que son déploiement dans le reste du pays a tardé : elle n'a pas atteint le sud du pays avant l'automne 2006, cinq années après sa mise en place. Les Talibans et les factions militaires ont eu le temps de se reconstituer.

L'ISAF et la force anti-terroriste ne se distinguent pas seulement par leur statut, mais aussi par les stratégies qu'elles mettent en œuvre. L'usage des armes est permis aux soldats de l'ISAF au titre du chapitre 7, mais leur objectif est la promotion du processus de retour à la paix, et ils n'exercent donc qu'une activité militaire reposant sur la défense. La guerre contre le terrorisme vise à faire disparaître les Talibans et Ben Laden : sa stratégie est l'attaque. L'ISAF entend rallier l'ensemble des ennemis de la paix – factions militaires régionales, forces islamistes radicales, anciens Moujahidins opposés à la paix, organisations criminelles qui trafiquent des armes et de la drogue, Talibans et Al Qaeda. La guerre contre le terrorisme ne cible que ces deux derniers groupes.

La déclaration de M. Ozawa pose la question du devenir de la politique de défense japonaise. En raison des contraintes constitutionnelles, la légitime défense collective n'a pas pu être invoquée comme base légale au déploiement des FAD, fondé à la place sur les résolutions onusiennes et sur « la réalisation des objectifs de la Charte des Nations unies ». La contribution à la coalition américaine a été noyée et la coopération à l'action de l'ONU a été brouillée.

Ce qui a permis cette ambiguïté est l'onucentrisme du Japon. La stratégie japonaise après-guerre a reposé sur trois piliers, l'onucentrisme, la coopération avec les États-Unis et la considération accordée à l'Asie. Mais en réalité, dans le contexte de la Guerre froide, c'est la coopération avec les États-Unis qui a fonctionné.

^e Conseiller politique auprès des Nations unies.

En Afghanistan, le Japon n'a pas envoyé une personne dans le cadre de l'ISAF, mandatée par le Conseil de sécurité ; il a déployé des frégates dans l'Océan indien sur le fondement de la loi spéciale de lutte contre le terrorisme, sans relation avec l'activité des Nations unies. En Irak également, le Japon a ouvertement soutenu la guerre et a pris part à la politique irakienne des États-Unis en envoyant, après la guerre, les FAD dispenser une aide à la reconstruction, sur le fondement d'une loi spéciale.

À l'inverse du Japon, l'Allemagne a mené une politique indépendante des États-Unis au sein de l'ONU. Au moment de la guerre en Irak, elle s'est trouvée être membre non permanent du Conseil de sécurité ; elle a demandé avec la France et la Russie la poursuite des inspections de l'ONU et a eu des échanges virulents avec les États-Unis. Elle s'est opposée ensuite au principe d'une occupation menée par un État et a refusé d'envoyer des soldats. En Afghanistan, elle a au contraire envoyé plus de 3000 soldats à la fois dans le cadre de l'ISAF et pour la lutte contre le terrorisme, estimant que le contexte était favorable pour que l'ONU ne soit pas évincée [comme en Irak]. L'Allemagne est ainsi déjà engagée dans une véritable diplomatie multilatérale, tandis que le Japon a sauté à pieds joints dans la coopération avec les États-Unis. Alors que l'avenir de la coopération internationale japonaise aurait dû se situer avec les Nations unies, le Japon, en juillet 2007 a 38 personnes en Afghanistan, policiers ou militaires. Il est au 80^{ème} rang de la participation internationale – l'Inde est troisième, la Chine, 12^{ème}, l'Allemagne, 18^{ème}...

La déclaration de M. Ozawa pose trois problèmes.

Premièrement, admettons que l'on rejette effectivement la participation à la lutte contre le terrorisme [et que l'opposition démocrate conduise la majorité à renoncer à l'action menée depuis 2001 sur le fondement de la loi spéciale]. Il n'y a jamais eu de contribution internationale suffisante pour palier une absence de participation en contingents. Si l'Allemagne, elle, a pu se permettre de ne pas s'associer aux interventions américaines, c'est qu'elle a par ailleurs à son actif une action en faveur de la paix (OMP ou armée multinationale) remarquée dans la communauté internationale. Ni la communauté internationale, ni les États-Unis spécifiquement ne comprendraient que le Japon qui, lui, ne se montre pas si actif dans le cadre d'OMP (sans même parler des armées multinationales) ne s'implique pas un tant soit peu dans les autres formes d'actions internationales.

Qui plus est, M. Ozawa parle d'intégrer l'ISAF, mais cela obligerait à changer l'interprétation de la légitime défense collective et l'usage autorisé des armes à l'étranger, ce pour quoi les aménagements juridiques sont loin d'être prêts ; au *Minshutô* même, aucune proposition n'est rédigée. En l'état actuel des choses, on ne peut pas dire que nous serions crédibles à l'égard des autres États.

Deuxièmement, la lutte contre le terrorisme n'est certes par une activité de l'ONU, mais les Talibans et Al Qaeda constituent une menace pour la paix et la stabilité internationales et en tant que membre de l'ONU, on ne peut se contenter de dire qu'il s'agit d'une « guerre américaine » pour ne pas s'y associer. Il faut distinguer la stratégie américaine en Irak qui au bout du compte nourrit le terrorisme, de celle qui est menée en Afghanistan. Le Conseil de sécurité a adopté des sanctions à l'égard des Talibans par la résolution 1267 (1999) que le Comité des sanctions contre Al Qaeda et les Talibans cherche à mettre en œuvre. L'activité d'Al Qaeda s'étend à travers le monde et refuser de participer à la guerre contre le terrorisme revient pour le Japon à abdiquer ses responsabilités. Aux États-Unis même, pratiquement tous les démocrates, y compris les meilleurs prétendants dans la course électorale américaine Obama et Clinton, souhaitent le retrait des soldats américains d'Irak tout en prônant le renforcement de la lutte contre le terrorisme en Afghanistan.

Troisièmement, M. Ozawa déclare que le *Minshutô* veut « contribuer activement aux activités des Nations unies, fondées sur l'accord de la communauté internationale ». Mais si l'existence d'une résolution du Conseil de sécurité était posée comme condition de la participation du Japon à une opération, il n'y aurait pas d'obstacle à ce que les FAD participent aux activités de l'armée d'occupation de l'Irak, armée multinationale fondée, en toute apparence, sur une résolution du Conseil de sécurité. En effet, toutes les étapes de la guerre en Irak ont été justifiées par des résolutions du Conseil de sécurité. Ces résolutions comportent, outre leur aspect juridique, un aspect politique et chaque État est responsable de décider par lui-même si véritablement elle reflète le consensus de la communauté internationale à un moment donné.

Le revirement de la majorité à la Chambre haute peut ainsi avoir des conséquences importantes pour la politique étrangère et de défense du Japon, pas seulement pour sa politique intérieure.

Ishihara Masaie^π, « Contre la justification de la guerre d'Okinawa par une vision « yasukuniste » » [Yasukuni no shiya ni yoru okinawa sen no teisetsuka ni kôshite], Sekai, juillet 2007, p.67-77.

En mars, la commission d'examen des manuels, organe de conseil du ministère de l'Éducation, a exigé que les manuels d'histoire des lycéens n'incriminent plus l'armée dans les suicides collectifs qui se sont produits à Okinawa à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En octobre, les assemblées locales d'Okinawa, qui ont vivement protesté, tentent d'obtenir du ministre qu'il demande une nouvelle délibération de la commission.

Ce n'est pas une coïncidence, pour l'auteur, si cette controverse survient au moment où, progressivement, le dispositif juridique établissant un système d'urgence est mis en œuvre par les collectivités.

À la fin de la guerre, l'armée est formée à tuer des civils ou à les pousser à se donner la mort. C'était une conséquence de l'extrême proximité [pendant les derniers mois de la guerre] des civils et des militaires (*gunmin ittai*). Or, les lois adoptées en 2003 visent à rétablir une telle proximité.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement cherche à supprimer toute référence à ces suicides dans les manuels. En 1982, déjà, les assemblées locales, les syndicats d'enseignants et des associations avaient protesté contre une telle tentative de sa part et il avait dû se résigner. Ienaga Saburô, professeur à l'université de Tôkyô qui, dès 1965, est en procès contre l'État, évoque dans son *Histoire du Japon* qu'il soumet au ministère en 1983, « les cas nombreux où l'armée poussa les civils au suicide ». Le ministère lui demanda d'employer le terme « suicides collectifs » (*shûdan jiketsu*) plutôt que « meurtres de civils » (*shumin satsuga*) et, sur ce grief, il engagea en 1984 son troisième procès contre l'État.

La conception qu'ont les Japonais des grandes îles de ces suicides est très différente de celle qu'on en a à Okinawa. Les Japonais hors d'Okinawa apprennent que les Okinawans se sont suicidés parce que l'éducation impérialiste et militariste leur avait inculqué que leur sort était uni à celui de l'armée ; or, les Okinawans rapportent, eux, qu'à cause de la crainte extrême qu'avait l'armée de tomber aux mains des

Américains, les soldats leur disaient qu'il valait mieux qu'ils se suicident.

Si le gouvernement préférait un terme à un autre, c'était, analysa Ienaga durant son procès, que l'idée que l'armée ait pu pousser des civils au suicide était éminemment choquante. (...) Dans les années 1980, le journal *Asahi* utilisa dans l'un de ses éditoriaux le terme « mort collective forcée » (*kyôsei shûdanshi*).

[Comment l'armée en est-elle venue là ?] La 32^{ème} section, créée le 22 mars 1944 pour la défense des îles du Sud-Est, est arrivée à Okinawa en août, sans que l'on ait eu le temps de construire des casernes : les soldats sont installés dans des écoles, des bâtiments publics ou chez les habitants. Les habitants reçoivent chaleureusement cette section venue les protéger. Les femmes vont porter à manger aux soldats dans la nuit. De la sorte, au bout de quelques mois, les habitants connaissent parfaitement les positions japonaises, cet ultime secret militaire, crucial dans les combats. Si des unités spéciales construisent les centres de commandement, des civils sont sollicités pour la piste d'atterrissage.

Les civils sont ainsi amenés à circuler librement dans les campements et ont connaissance de secrets militaires alors même que l'armée ne peut leur accorder la même confiance qu'à des soldats.

Après la défaite de Saipan le 10 octobre 1944, l'attaque d'Okinawa par les troupes américaines n'est plus qu'une question de temps. Alors, les civils se voient appliquer le même régime que les militaires : une note de l'unité 1616 du 18 novembre indique qu'ils partagent la vie et le sort (la mort) des soldats (*kyôsei kyôshi no ittaika*).

Une ordonnance militaire émanant de la 32^{ème} armée, le 9 avril 1945, indique que toute personne qui ne parle pas japonais (langue d'Okinawa incluse) sera assimilée à un espion. Le fait qu'à l'époque, presque tous les habitants d'Okinawa ne parlent que le dialecte des îles inquiète l'armée. Aspirés dans les combats, les habitants de l'île en viennent à être considérés comme des espions en puissance. Il devient concevable de tuer les civils dans le cadre de la stratégie militaire de lutte contre l'espionnage.

Pour prévenir la diffusion de ces secrets militaires à l'ennemi, cet ennemi est diabolisé. De nombreux documents, au Mémorial pour la paix d'Okinawa, montrent que l'armée ne tolérerait pas plus la reddition des civils à l'ennemi que celle des militaires.

^π Né à Taiwan (Ilan) en 1941, professeur à l'université d'Okinawa.